

## **GUIDE DE MOBILITÉ – UNIVERSITÉ CHARLES DE PRAGUE**

### **Lettre d'acceptation et demande de visa ou de titre de séjour tchèque - les étudiants non-UE**

Étapes à suivre:

Dès qu'elle est informée de la sélection des étudiants, l'Université Charles (Faculté des Humanités) contacte les étudiants concernés par email pour les informer des démarches administratives pour l'obtention du visa/titre de séjour tchèque. La responsable administrative envoie aux étudiants non européens les documents suivants: une confirmation d'études en langue tchèque et en anglais (« Potvrzení o přijetí ke studiu » „Confirmation on admission to study“), une confirmation de réservation du logement à la résidence universitaire, un contrat de loyer à la résidence universitaire. Les documents sont envoyés par voie postale et par courrier électronique (fichier PDF scanné). L'assistante administrative du programme vérifie en tous cas l'adresse postale actuelle de l'étudiant. Ces documents sont nécessaires pour l'obtention du visa ou du titre de séjour tchèque.

#### **Visa ou titre de séjour? :**

##### **VISA**

Etudiants non-UE venant pour un semestre ou toute l'année académique: visa de longue durée (pour un séjour de plus que 90 jours, validité maximum d'un an).

Le visa est le choix préféré pour les étudiants Mundus comme les démarches administratives sont moins compliquées

##### **TITRE DE SÉJOUR**

Etudiants non-UE qui considèrent de changer le but de leur séjour après avoir fini les études en République tchèque. Une demande de titre de séjour pour le but d'emploi est possible pour les diplômés auprès des autorités en République tchèque. Le visa, par contre, ne permet pas de demander un autre type de visa (visiteur, emploi etc.) en République tchèque après l'expiration. Seuls les consulats dans les pays d'origine acceptent les demandes de visa.

Pour demander le visa au consulat tchèque:

Les autorités tchèques demandent généralement les originaux papier.

- La lettre d'acceptance (« Potvrzení o přijetí ke studiu ») – fourni par l'Université Charles qui:
  - atteste du statut d'étudiant à l'Université Charles et précise les dates du séjour;
  - sert de justificatif de ressources, en attestant l'obtention d'une bourse de la Commission européenne (valide pour les boursiers, non boursiers voir ci-dessous); veuillez aussi présenter la lettre de Toulouse confirmant la bourse
  - confirme que l'étudiant bénéficie d'une assurance-maladie européenne.
- Justificatif de logement – fourni par l'Université Charles
- La plupart des ambassades/consulats demandent un extrait du casier judiciaire (traduit en tchèque par un traducteur assermenté)
- Les étudiants non boursiers doivent présenter un justificatif de ressources financières (relevé du compte bancaire, prise en charge des coûts etc., consultez ce site: <http://www.mvcr.cz/mvcren/article/proof-of-funds-for-the-purposes-of-a-long-term-visa.aspx>).
- Veuillez-vous informer à votre consulat local pour vérifier d'autres documents requis (certificat de naissance etc.)

L'étudiant devra obligatoirement présenter au consulat tchèque sa carte d'assurance voyage au moment où il récupère son visa.

L'étudiant se renseigne auprès du consulat tchèque du pays dans lequel il séjourne et introduit sa demande de visa le plus tôt possible. Le consulat/ambassade spécifie les documents requis pour la demande relatifs à chaque pays (les conditions peuvent varier). Le traitement de la demande prend au maximum **60 jours ouvrables**. D'habitude, les visa étudiant sont approuvés dans les délais de 5 à 8 semaines. Dans certains consulats, il faut prendre un rendez-vous à l'avance pour déposer sa demande.

- Les étudiants mariés doivent se renseigner par eux-mêmes sur les documents à fournir pour l'obtention du visa du conjoint (attention: en général, les documents doivent être traduits en tchèque par un traducteur assermenté et apostillés ou superlégalisés selon leur pays d'origine). Attention au motif de la demande ! Un visa pour « regroupement familial » peut être délivré dans un délai de quatre mois à partir du jour où a été déposée la demande de visa dans un consulat ; le traitement de la demande peut donc prendre deux fois plus longtemps que pour un visa d'études.

### **LES ETUDIANTS NON-UE: Inscription à la police étrangère/au bureau du ministère d'intérieur**

Les Etudiants non-UE venant avec un visa

- **Les étudiants qui sont logés dans la résidence universitaire sont exclus de l'obligation de s'inscrire à la police étrangère** - c'est la résidence qui les enregistre au moment de leur arrivée à la résidence. Si les étudiants non - UE logent hors des résidences de l'Université Charles, ils doivent faire enregistrer leur entrée sur le territoire tchèque au bureau de police dans les trois jours ouvrables. Le délai de trois jours est compté à partir du tampon apposé dans le passeport lors du passage de la frontière. Les étudiants venant d'un pays de l'espace Schengen n'étant pas contrôlés aux frontières, ils devront remplir une déclaration sur l'honneur donnant la date de leur entrée en République tchèque.
- Les étudiants non - UE qui ont demandé un titre de séjour annoncent leur arrivé au bureau du ministère d'intérieur tchèque (à fin de recevoir la *carte biométrique*). Il faut aller dans un bureau destiné aux étudiants. Pour prendre un rendez-vous; contactez [lenka.vinterova@fhs.cuni.cz](mailto:lenka.vinterova@fhs.cuni.cz)
- Les étudiants sont obligés d'annoncer immédiatement des changements concernant leur séjour au bureau du ministère d'intérieur (par exemple: changement de l'adresse, du nom, perte de passport etc.)

Informations sur les obligations et le séjour, adresses de la police étrangère et les bureaux du ministère d'intérieur:

<http://www.mvcr.cz/mvcren/article/third-country-nationals-entering-the-czech-republic.aspx>

### **LES ETUDIANTS UE**

doivent annoncer leur adresse à Prague à la police étrangère si leur séjour dans le pays excède la période de 30 jours. La date limite pour remplir cette obligation est de 30 jours à compter de leur arrivée en République tchèque. *Les étudiants logés dans les résidences de l'Université Charles sont exclus de cette obligation.*

<http://www.mvcr.cz/mvcren/article/eu-citizens-and-their-family-members.aspx>

*Justificatif du logement:*

Pour l'enregistrement de l'adresse où changement de l'adresse (au cas où l'étudiant trouve un logement privé), les étudiants doivent fournir soit un contrat de loyer signé par le/s propriétaire/s soit une attestation de logement signée par le propriétaire (avec une signature certifiée par un notaire ou un agent de poste au service „Czechpoint“); les certificats des notaires étrangers ou les documents en langues étrangères ne seront pas acceptés. Un formulaire du justificatif est disponible dans le bureau EuroPhilosophie.

Pour renseignements, contactez Lenka Vinterova ([lenka.vinterova@fhs.cuni.cz](mailto:lenka.vinterova@fhs.cuni.cz))

### **INSCRIPTION/ARRIVÉE A L'UNIVERSITÉ**

Au début du semestre, une réunion informative obligatoire pour tous les étudiants est organisée par le département EMM EuroPhilosophie. Les étudiants recevront les informations importantes sur l'organisation d'études à la faculté, les cours MEM; l'inscription aux cours choisis et les démarches administratives à la Faculté des sciences humaines. Les étudiants signent une fiche d'inscription et reçoivent un timbre de la faculté à partir duquel ils obtiendront une carte d'étudiant dans le centre de renseignements de l'Université Charles ( rue Celetná 13, Prague 1, au rez-de-chaussée de la Faculté Pédagogique). Le centre d'information leur donne aussi un login et un mot de passe pour le système informatique de l'Université Charles.

Pour renseignements concernant toutes les démarches ci-dessus, contactez Lenka Vinterova ([lenka.vinterova@fhs.cuni.cz](mailto:lenka.vinterova@fhs.cuni.cz)).

### **LOGEMENT**

#### **Démarches – Contact**

Une réservation de logement est faite pour tous les étudiants hors UE à la résidence universitaire Les chambres individuelles sont disponibles (salle de bains et cuisine partagées d'habitude par 3 chambres individuelles) Prix de chambre individuelle: environ 6400 CZK par mois (environ 235 EUR). Les étudiant UE sont contactés par Lenka Vinterova pour confirmer qu'ils souhaitent être logés dans une résidence étudiante.

On recommande aux étudiants qui préfèrent un logement privé au centre ville de se renseigner sur Internet bien en avance pour chercher des possibilités de location ou collocation d'un appartement (prix du logement en collocation environ 6000 – 8000 CZK par mois/235 – 315 EUR).

Pour des liens pour les sites de collocation à Prague ainsi que d'autres informations pratiques sur la vie à Prague, consultez:

<http://www.fhs.cuni.cz/europhilosophie/index.php/accueil-des-etudiants-a-prague/>